

# *Communauté de communes du Pays de Serres*

## **Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 14/01/2013 à Cazes-Mondenard**

### **Titulaires et suppléants présents et votants :**

Claude Véril, Daniel Bonnemaïson, Jean-Claude Ajas, Hervé Andrieu, Jean-Jacques Descouls, Annie Deshuraud, Patrick Gayet, Jean-Michel Guilloteau, Julien Poujal, Didier Lavergne, Bernard Rey, Jean-Claude Giordana, Patrick Brotons, Catherine Boillon, Jacques Jofre, Jean-Franck Pierasco, Alain Lacombe, Jean Pradin (suppléant de M. Benoï), Robert Alazard, Jean Lavabre, Jacqueline Ciucci, Henry Lopez, Bernard Albugues, Sébastien Richard, José Gary, Jacques Roudil, Jean-Pierre Villeneuve, Pascal Auriens, Jean Mazet, Alain Raynal, Agnès Palmié, Roger Lacombe, André Ballesio, Jean-Michel Barreau, Serge Roos, Michel Rouquier.

M. Véril ouvre la séance et présente ses vœux de bonne année 2014 aux membres de l'assemblée. Il passe la parole à M. Andrieu.

M. Andrieu souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

L'appel est fait : 35 élus titulaires présents et un élu suppléant (Montagudet).

Absents : M. Jean-Claude Lacoste, M. Claude Farrouil, M. Jean Benoï (remplacé par M. Jean Pradin).

### **Election du secrétaire de séance :**

M. Andrieu est élu secrétaire de séance.

### **Vote du compte-rendu du précédent conseil :**

M. Giordana a demandé une modification avec l'ajout de l'information suivante : les élus de Montagudet n'ont pas souhaité être candidats à l'élection des membres du bureau.

Il n'y a pas d'autres demandes de modification, le compte rendu, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATIONS**

### **Délibération n°1 : Engagement de 25 % des investissements de l'année N-1**

M. le Président propose à l'assemblée d'autoriser l'engagement de 25 % du montant total des investissements inscrits sur les B.P. 2013 des Communautés de communes Quercy – Pays de Serres et Montaigu – Pays de Serres.

*total investissement CdC QPS = 492 065 €*

*total investissement CdC MPS = 874 588 €, soit 25 % de 1 366 653 € = 341 663 €*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°2 : Adhésion au C.N.A.S. :**

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de l'établissement public par l'adhésion au C.N.A.S..

La cotisation est égale au nombre d'agents de l'année multiplié par la cotisation moyenne N-1.

La cotisation moyenne N-1 =  $\frac{\text{Compte administratif N- 1} \times 0,86 \%}{\text{Effectifs au 1}^{\text{er}} \text{ janvier N- 1 (date d'effet d'adhésion)}}$

Avec application d'un montant minimum (plancher) et d'un montant maximum (plafond) par agent (montants arrêtés annuellement par le Conseil d'Administration).

La première année d'adhésion, la cotisation est calculée sur la base de l'effectif (date d'effet d'adhésion) multipliée par la cotisation plancher de 194,25 €.

Il convient aussi de désigner un conseiller en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Les membres du conseil s'accordent pour que ce soit Mme Agnès Palmié qui assume le rôle de déléguée élue.

M. Vigneau, agent de la Communauté de communes, est désigné délégué et correspondant pour le personnel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°3 : Indemnité du Président et des vices-Présidents**

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur le montant des indemnités des élus.

Le conseil communautaire décide que les indemnités du Président et du Vice-Président seront calculées selon le taux fixé par le tableau suivant :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS ALLOUÉES  
Population CdC du PdS = 8979 hab.

Nom	Fonction	Taux maximum possible :	Taux voté :
Claude Véril	Président	41,25%	41,25%
Jean-Claude Giordana	1er Vice-Président	16,50%	16,50%
Serge Roos	2eme Vice-Président	16,50%	16,50%
Hervé Andrieu	3eme Vice-Président	16,50%	16,50%

La proposition est adoptée par 34 pour et deux abstentions (Jean Pradin et Jean-Michel Barreau)

### **Délibération n°4 : Instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur l'instauration de la taxe d'ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Pays de Serres.

Il est proposé de définir 4 zones :

Zone 1 : Ramassage en bacs collectifs : Communes de Bouloc, Bourg de Visa, Fauroux, Lauzerte, Miramont de Quercy, Montagudet, Montbarla, Ste Juliette, Sauveterre, Touffailles, Tréjouis.

Zone 2 : Ramassage en bacs collectifs : Communes de Cazes `Mondenard et Saint Amans de Pellagal

Zone 3 : Ramassage en porte à porte : Communes de Montaigu de Quercy et Valeilles

Zone 4 : Ramassage en bacs collectifs : Montaigu de Quercy, Valeilles, Belvèze, Brassac, Lacour de Visa, Roquecor, St Amans du Pech, St Beauzeil, St Nazaire de Valentane.

Il s'agit d'instaurer sur le territoire de la nouvelle CdC le principe d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères afin de pouvoir ensuite voter le taux et la recette attendue pour financer le service d'enlèvement et d'élimination des déchets.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°5 : Modification statutaire du SMEEOM Moyenne Garonne**

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à donner son avis sur la modification des statuts du syndicat suite à l'adhésion de Montesquieu à la CdC de Castelsarrasin-Moissac et à la création de la CdC du Pays de Serres (établissement issu de la fusion des 2 anciennes CdC et substitué de plein droit pour l'exercice de ses compétences aux anciens établissements publics).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°7 : Modification statutaire du SIEEOM Sud Quercy**

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à donner son avis sur la modification des statuts du syndicat suite à l'adhésion des communes de Boudou, Durfort Lacapelette, Lizac et Montesquieu à la CdC de Castelsarrasin-Moissac, ainsi qu'à la création de la CdC du Pays de Serres (établissement issu de la fusion des 2 anciennes CdC et substitué de plein droit pour l'exercice de ses compétences aux anciens établissements publics).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°8 : Election des représentants aux syndicats jusqu'aux prochaines élections :**

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à élire à bulletin secret les représentants de la Communauté de communes aux différents syndicats.

SMEEOM Moyenne Garonne : (5 délégués titulaires)

Sont candidats : Robert Alazard, Claude Veril, Jacques Roudil, Jean-Claude Ajas, Roger Lacombe.

SIEEOM Sud Quercy :

Sont candidats titulaires : Dominique Taffoureau, Claude Farrouil, Julien Poujal, Dominique Parcellier, Daniel Resongles, Jean-Claude Giordana, Jacques Jofre, Gilbert Rozes, Jean Benois, Jean Pradin, Philippe Cheron, Jean-Pierre Reygade, Agnès Palmié, Yvon Pages, Jean-Michel Barreau, André Couderc, Bernadette Tauran.

Sont candidats suppléants : Patrick Gayet, Marc Laborie, Marie-Isabelle Vidal, Christian Martin, Annie Loubières, Claudine Soulie, Jean-Franck Pierasco, Patrick Brotons, Pierre Cazottes, Louis Donzelli, Claudette Lafargue, Claudie Jean, José Grimal, Jean-Louis Rouge, Viviane Charrier, Hervé Quet, Jean-Claude Barreau.

Syndicat de la Barguelonne et du Lendou :

Sont candidats titulaires : Alain Spoladore, Jacky Malotaux, Christian Castanie, Jean Pradin, Joël Clavet, Claude Gibert, Pierre Borel, Gérard Bouyssou, Marc Laborie, Jean-Claude Barreau, Patrick Couly.

Sont candidats suppléants : Solange Lestrade, Sylvie Portal, Jean-Claude Castanie, Jean Benois, Claudie Lafargue, Pascal Albiac, Véronique Bessieres, Maryse Lafon-Guizard, Dominique Parcellier, Josian Vidal, José Grimal.

Syndicat de la grande séoune :

Sont candidats titulaires : Marcel Montagnac, Jacques Craissac, Pierre Vieillevigne, Roland Casse, Jacky Malotaux, Jean-Pierre Capmas, Gilbert Rozes, Christian Castanie, Didier Creste, Claudine Vayssieres, André Couderc, alain Couderc, Claude Veril, Michel Vaissiere, Anne-Marie Sauzeat, Christian Labro.

Sont candidats suppléants : Jean-Charles Garcia, Alain Spoladore, Hervé Astruc, Michel Morel, Sylvie Portal, Joëlle Delteil, Alain Lacombe, Laurant Astruc, Jean Benois, Alain Leygue, Jean-Michel Barreau, Michel Foraste, David Cransac, Pierrick Rigal, Régis Bottura, Frédéric Ducasse.

Syndicat mixte du Pays Garonne Quercy Gascogne :

Sont candidats titulaires : Claude Veril, Jacques Roudil, Robert Alazard, Jean Benois, André Ballesio, Frantz Ley, Pascal Auriensis, Hervé Andrieu

Syndicat mixte du transport collectif :

Sont candidats titulaires : Lydie Montagnac, Jacques Craissac, Jean Bilys, Edith Poirel, Philippe Treilhou, Bernard Rignac, Jean-Luc Aunac, Patrick Brotons, Gilbert Rozes, Marc Desquines, Didier Creste, Valérie Boulve, Jean-Paul Richard, Serge Moro, Claudie Jean, Chantal Fioretti, Suzanne Gras-Griffaud, Claudine Favie, Jean-Claude Borredon, Max Dousse, Pascale Scanu, Jean-Pierre Flourens, Raymond Cournou, Claude Veril, Jean-Pierre Decaunes, Sylvie Maillou, Jean-Claude Coudre, Mr Pierre Croisier, Maryse Boulve-Muratet, Valérie Roux, Gilles Nougarede, Guillaume Garret, Jean-Claude Hebrard Sébastien Gras, Christian Durand, Olga Nicolas

SMAVLOT 47 (Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot) :

Est candidat titulaire : Georges Vassal

Est candidat suppléant : Pierre Croisier

**Délibération n°8 : Avenant au contrat avec le SATESE :**

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur l'adoption d'un avenant au contrat signé par l'ancienne CdC Montaignu – Pays de Serres avec le SATESE (et repris par la CdC du Pays de Serres conformément au code général des collectivités locales).

Il s'agit sur la durée restante du contrat (soit jusqu'au 12/12/2015) d'en étendre l'application sur les communes de l'ancienne CdC Quercy – Pays de Serres pour le contrôle des installations nouvelles d'assainissement individuel.

Le tarif du contrôle complet est de 155 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il est convenu que si le SATESE, après étude plus approfondie de notre situation nous informe finalement qu'un avenant n'est pas possible et qu'il faut un nouveau contrat, ou que la tarification change, cette délibération ne serait pas entérinée.

## **Délibération n°9 : Indemnité du comptable du trésor public**

M. le Président informe le conseil que la suite à la création de la Communauté de communes, il convient de délibérer pour l'attribution d'une indemnité de conseil allouée au receveur du trésor public. Il est proposé au conseil de fixer au taux maximum l'indemnité de conseil du receveur du trésor public de Lauzerte.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **Délibération n°10 : Durée d'amortissement des biens**

Monsieur le Président rappelle que sont tenus d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception toutefois:

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d'amortissement suivantes :

<b>Biens</b>	<b>Durées d'amortissement</b>
Logiciels	2 ans
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	6 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Matériel classique	6 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage, ascenseurs	20 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Biens dont la valeur est inférieure à 3 000 €	1 an

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Délibération n°11 : Création du SPANC**

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire que suite à la dissolution des SPANC des Communautés de Communes Montaignu Pays de Serres, Quercy Pays de Serres et des communes de Cazes Mondenard et St Amans de Pellagal. Il convient de délibérer pour la création d'un nouveau SPANC.

Il propose que les dépenses et les restes à recouvrer des 4 SPANC soient repris par le nouveau SPANC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **Délibération n°12 : Etat des autorisations budgétaires ouvertes dans leur budget par les anciens EPCI dissous (Budget de référence)**

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'il convient de transmettre à Madame la Trésorière un état consolidé des autorisations budgétaires ouvertes dans leur budget des 2 EPCI dissous (Communautés de Communes de Montaignu Pays de Serres et de Quercy Pays de Serres).

Cet état doit présenter :

❖ En fonctionnement :

- Le montant des crédits ouverts aux budgets N-1 des EPCI dissous.

❖ En investissement :

- Les dépenses et recettes inscrites sur l'état des restes à réaliser,
- Le montant des crédits ouverts aux budgets N-1 consolidés des EPCI dissous (article 1612-1 du CGCT).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VOTE l'état consolidé des autorisations budgétaires suivant :

	Fonctionnement		Investissement		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CdC Montaignu	1 084 110 €	1 240 744 €	1 807 455 €	1 379 209 €	24 000€	256 025 €
CdC Quercy	1 702 443 €	1 788 360 €	710 728 €	169 144 €	0,00 €	0,00€
<b>TOTAL</b>	<b>2 786 553 €</b>	<b>3 029 104 €</b>	<b>2 518 183 €</b>	<b>1 548 353 €</b>	<b>2400 €</b>	<b>256 025 €</b>

## **DISCUSSIONS**

### **Harmonisation des congés du personnel :**

Le nombre de jours de congés est aligné sur la situation des agents de la Communauté de communes Quercy – Pays de Serres, soit 25 jours de congés + 2 jours (si au moins 8 jours de congés sont pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre) + 3 jours ponts + 1 jour du Président, soit un total de 29 ou 31 jours.

### **Proposition d'un logo pour la nouvelle CdC :**

M. le Président propose un logo et explique que celui-ci donne l'impression d'unité et de solidarité, de par ses courbes arrondies et de par la richesse de ses couleurs créées.  
Aucune objection n'est faite à la proposition de ce logo.

### **Simulation fiscale**

M. Véril présente un tableau montrant le produit fiscal nécessaire selon le choix des compétences.

### **Modification des statuts (nom et compétences) de la CdC :**

Il est distribué aux élus un tableau présentant les compétences actuelles de la CdC et une proposition de réécriture de ces compétences afin de permettre au Conseil de commencer à réfléchir et d'émettre un avis sur ces propositions.

### **Intervention de Mme Bernadette Tauran**

Mme Tauran propose qu'un événement soit organisé au niveau de la CdC (fête de l'intercommunalité).  
Il en sera discuté lors du prochain bureau.

### **Intervention de M. Julien Poujal**

M. Poujal rappelle que la fiscalité entre la CdC et la commune n'est qu'un transfert accompagnant le transfert de compétences. Lorsque les communes transfèrent leurs dépenses à la CdC, elles baissent les recettes fiscales correspondantes et la CdC augmente d'autant les siennes.

M. le Président rappelle que seuls les Conseils Municipaux sont souverains pour décider de leur fiscalité.

Il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, la séance est levée à 20 heures.

### **Prochaines réunions :**

Réunion du bureau le 6 février à 18h30 à Touffailles.

Réunion du conseil communautaire le 11 février à 20h30 à Belvèze.